

Date de Publication : 12/06/2023

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2023-019

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Déploiement de la RFID sr le réseau lecture :
Avenant n° 1

La Communauté de communes de l'Ernée a conclu un marché de Fournitures pour le déploiement de la RFID sur le réseau lecture avec Bibliotheca France SAS.

La réalisation du marché a exigé des adaptations de quantités et de matériel pour s'adapter aux besoins spécifiques des bibliothèques.

Ainsi, l'avenant n° 1 au contrat de fournitures permet de régulariser la situation. Le tableau joint à l'avenant détaille toutes les modifications appliquées.

DECIDE :

Est autorisé l'approbation, par la personne responsable du marché, l'avenant n° 1 au marché de fournitures pour le déploiement de la RFID sur le réseau lecture.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 01/06/2023

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023



ID : 053-245300355-20230601-DD_2023_019-CC

